RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01136
Numéro SIREN : 794 254 896
Nom ou dénomination : ABMS Groupe

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008840

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... GRENOBLE

Date : 28/07/2020

1529523

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/008840**
n°de gestion : **2013B01136**
n°SIREN : **794 254 896 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 28/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABMS Groupe - Société par actions simplifiée
ZA les Speyres Est rue du Truchet 38450 Vif -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1529523

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 104	631	473	841	-368	-43.76
	Fonds commercial (1)	184 500		184 500		184 500	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	20 941	9 990	10 951	12 915	-1 964	-15.20
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	360 796		360 796	1 474 061	-1 113 265	-75.52
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	21 500		21 500	21 500		
	Total II	588 841	10 621	578 220	1 509 317	-931 097	-61.69
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	285 396		285 396	246 912	38 484	15.59
	Autres créances	210 305		210 305	273 803	-63 498	-23.19
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	94 769		94 769	357 981	-263 212	-73.53
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	3 636		3 636	3 332	304	9.13
	Total III	594 105		594 105	882 028	-287 923	-32.64
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 182 947	10 621	1 172 326	2 391 345	-1 219 019	-50.98

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
Sous le N° 8840

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 323 700)	323 700	323 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	336 294	336 294		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	28 800	28 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	164 546	148 688	15 858	10.67
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-1 170 628	15 858	-1 186 486	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées		7 326	-7 326	-100.00
	Total I	-317 288	860 666	-1 177 954	-136.87
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	935 367	1 069 362	-133 995	-12.53
	Concours bancaires courants	324	282	42	15.06
	Emprunts et dettes financières diverses	179 538	201 564	-22 026	-10.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 461	13 443	18	0.13
	Dettes fiscales et sociales	176 384	243 858	-67 474	-27.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	184 500		184 500	
	Autres dettes	40	2 171	-2 131	-98.16
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 489 614	1 530 679	-41 065	-2.68
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 172 326	2 391 345	-1 219 019	-50.98
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	650 988	603 959		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 203 414		1 203 414	1 138 724	64 691	5.68
Chiffre d'affaires NET	1 203 414		1 203 414	1 138 724	64 691	5.68
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			24 940	44 108	-19 167	-43.46
Autres produits			13	0	13	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 228 367	1 182 831	45 536	3.85
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			275 457	233 833	41 624	17.80
Impôts, taxes et versements assimilés			19 450	17 230	2 220	12.89
Salaires et traitements			631 271	628 744	2 527	0.40
Charges sociales			250 076	252 935	-2 859	-1.13
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 967	3 417	3 550	103.89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2		2	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 183 224	1 136 160	47 064	4.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 143	46 672	-1 528	-3.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			2 130	1 908	222	11.62

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 197	3 048	-851	-27.92
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 197	3 048	-851	-27.92
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	16 381	13 021	3 360	25.80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	16 381	13 021	3 360	25.80
2. Résultat financier (V-VI)	-14 184	-9 973	-4 211	-42.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	28 829	34 790	-5 961	-17.13
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	16 636		16 636	
Total VII	16 636		16 636	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	93 519		93 519	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 113 265		1 113 265	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 310	7 326	1 984	27.08
Total VIII	1 216 094	7 326	1 208 768	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-1 199 458	-7 326	-1 192 132	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		11 606	-11 606	-100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 247 200	1 185 879	61 321	5.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 417 829	1 170 022	1 247 807	106.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-1 170 628	15 858	-1 186 486	NS
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	45 447	44 769		
: Redevance de crédit bail immobilier				
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	2 197	3 048		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 172 325.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 203 414.10 Euros et dégageant un déficit de -1 170 628.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Liquidation judiciaire ABMS AICO

Suite au jugemment d'ouverture de liquidation judiciaire de la société ABMS AICO le 18/12/2019, la société ABMS GROUPE a procédé à la constatation définitive de la perte du montant du capital investi et de la créance détenue sur cette société sur l'exercice 2019 en résultat exceptionnel pour un montant négatif de - 1 190 099 €.

Achat Fonds de commerce "ADC"

Suivant acte d'achat du 05/11/2019, la société ABMS GROUPE a acquis le fonds de commerce "ADC".

Il s'agit d'un fonds de commerce de contrôle et de diagnostics sur ascenseurs incluant la gestion d'une association d'ingénieurs, de techniciens et de conseillers technico-commerciaux traitant en général de toutes les questions techniques, des études, contrôles et expertises des équipements techniques du bâtiment et notamment des ascenseurs, exploitée à LORGUES.

Les éléments incorporels (clientèles, achalandages et fichiers clients correspondant) concernent les activités suivantes :
- Contrôles quinquennaux (CTQ) ;
- Contrats de suivi annuel d'entretien ascenseurs (MAT).

Les parties se sont entendues sur un prix ferme de 184 500 € et sur un prix variable en fonction du chiffre d'affaires annuel des activités CTQ et MAT de 2020 à 2022.
Compte tenu de l'absence de visibilité de ces deux activités sur les années à venir, la société a activé au cours de l'exercice 2019 le montant ferme de 184 500 €, représentant le fonds commercial ADC au 31/12/2019.

Les modalités de paiement sont les suivantes :
- comptant à concurrence de 75 000 € : payé et financé par emprunt bancaire début 2020
- le solde payé en 3 fois de 2021 à 2023 : 36 500 € par échéance augmenté de la partie variable de 23% du chiffre d'affaire annuel CTQ et MAT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.
L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relevait d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.
L'entreprise constate que cette crise sanitaire aura un impact qui risque d'être significatif sur son activité.
Néanmoins, compte tenu des mesures prises, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

cabinet
MURAZ PAVILLET
3 chemin du Vieux Chêne
38240 Meylan
Tél. 04 76 04 04 10
Fax 04 76 04 04 89

SAS ABMS GROUPE

RUE DU TRUCHET
ZA LES SPEYRES EST
38450 VIF

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Copie certifié conforme
Thierry Dompard
Président

SAS ABMS GROUPE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

S O M M A I R E

COMPTES ANNUELS

Bilan	2- 3
Compte de résultat	4- 5
Annexe	6-13

ABMS GROUPE
Société par Actions Simplifiée au capital de 323 700 euros
Siège social : ZA les Speyres Est - Rue du Truchet 38450 VIF
794 254 896 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt
Et le dix-sept juillet
A 14 heures 30

Les associés de la société ABMS GROUPE, Société par Actions Simplifiée au capital de 323 700 euros divisé en 3 237 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry DOMELAND, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Bruno SINTES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 3 237 actions ayant le droit de vote.

Le président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'avis de réception des lettres de convocation,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs sur l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux dirigeants quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat du Commissaire aux comptes a pris fin lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (soit le 31 juillet 2019) et approuve l'absence de renouvellement.

Elle prend également acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée/ ~~rejetée~~ par 3198 **voix pour,** 0 **voix contre,**

0 **voix s'étant abstenues.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1 170 628 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Au report à nouveau .....1 170 628 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée/ ~~rejetée~~ par 3198 **voix pour,** 0 **voix contre,**

0 **voix s'étant abstenues.**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale,

connaissance prise du bail intervenu au cours de l'exercice 2019 entre la société ABMS GROUPE et la SCI SIDO et constatant que ce bail relève des conventions visées par les dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce dans la mesure où la SCI SIDO est détenue à 0.07% par Messieurs DOMELAND et SINTES, dirigeants de la société,

Approuve ledit bail dans toutes ces dispositions

Cette résolution est adoptée/ ~~rejetée~~ par 3198 **voix pour,** 0 **voix contre,**

0 **voix s'étant abstenues.**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée/ ~~rejetée~~ par 3198 **voix pour,** 0 **voix contre,**

0 **voix s'étant abstenues.**

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a, après lecture, été signé par les membres du bureau.

Monsieur Thierry DOMELAND

Monsieur Bruno SINTES

La société CASRA CAPITAL

Monsieur Serge HUET

Monsieur Dominique VERIN-DESCAMPS

Monsieur Thierry ASTIER

Monsieur Mustapha OUDNI